

Générations Mouvement - Fédération nationale organise un concours annuel de photographies pour les adhérents du Mouvement sur le thème « Cascades et cours d'eau en France »

Ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents du Mouvement à jour de leurs cotisations. Chaque candidat peut envoyer au maximum une œuvre.

Les administrateurs nationaux, les membres du groupe de travail culture et les lauréats du concours de photographies déjà récompensés ne peuvent pas concourir pour l'année qui suit leur nomination. Leurs conjoints ne peuvent pas non plus y participer.

Technique et support

La technique demandée est la photographie, en noir et blanc ou en couleurs. Le support (photo argentique ou numérique) est laissé à l'appréciation des adhérents.

Les photographies devront être tirées centrées, uniquement sur du papier A4 brillant.

Les candidats devront obligatoirement indiquer, derrière leurs photographies, leur nom, leur adresse, le club et la fédération dont ils sont membres et le lieu où a été prise leur photographie.

Les photographies ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus (support et identification) ne seront pas retenues.

Sélection

La Fédération nationale retiendra les deux cents premières photos parvenues à son siège avant la date limite du concours (le cachet de la poste faisant foi).

La sélection finale se déroulera lors des Journées nationales où les délégués et les participants constitueront le jury.

Les photographies seront exposées anonymement.

Le vote se fera à bulletin secret.

Les votants devront indiquer leur photographie préférée sur le bulletin.

Les lauréats seront les auteurs des photographies ayant recueilli le plus de votes.

Le résultat sera annoncé lors de la clôture des Journées nationales.

Utilisation des oeuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération nationale à l'occasion de la publication des clichés (Tambour Battant, site internet www.generations-mouvement.org, etc).

Pour respecter le droit à l'image, tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de publication signée des personnes concernées.

En l'absence de ce document, les photographies ne seront pas retenues.

Calendrier

Les photos devront parvenir uniquement par voie postale à la Fédération nationale **avant le 28 février 2014** (le cachet de la poste faisant foi) avec une copie de la carte d'adhérent à jour : Générations Mouvement – Fédération nationale - 60 rue de Londres - 75008 Paris

Distinctions

Vacancier, partenaire de Générations Mouvement, récompense les trois premiers :

- premier prix, un séjour d'une semaine en pension complète en village de vacances pour deux personnes
- deuxième prix, un week-end en pension complète en village de vacances pour deux personnes.
- troisième prix, un week-end en pension complète en village de vacances pour deux personnes.

Les récompenses seront envoyées par voie postale directement aux lauréats.

Promotion

La promotion des œuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- publication sur le site Internet de la Fédération nationale ;
- communication dans Tambour Battant et dans les magazines départementaux.